

Le Gallichan

MAI 2015

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

207, chemin de la Rivière Ouest, C.P. 38, Gallichan, (Québec) J0Z 2B0

Tél. : (819) 787-6092 Fax : (819) 787 6015

Courriel : gallichan@mrcao.qc.ca Site Internet : www.gallichan.ao.ca

Comité du cimetière

Avec l'arrivée des beaux jours nous tenons à faire quelques rappels concernant le cimetière:

- ♦ La famille est responsable du monument funéraire.
- ♦ Les arrangements floraux sur les monuments doivent être identifiés.
- ♦ Ne pas placer de fleurs artificielles à la base du monument.
- ♦ Vous pouvez planter des fleurs à la base du monument mais il faut aussi les entretenir.
- ♦ Avant la mise en terre d'un de vos proches, vous devez communiquer avec un membre du comité;

Normand Bourque	819-787-6737
Yvette Boissonneault	819-787-6737
Annie Bergeron	819-787-2922
Marie-Berthe Bélanger	819-787-6233

En se conformant à ces petites exigences, nous garderons ce lieu de repos propre et paisible.

C'est à regret que avons accepté la démission de Jean-Marie et Colette Dion. Nous tenons à les remercier sincèrement pour le travail qu'ils ont effectué pendant ces dix dernières années. Ce fut très agréable de travailler avec eux. Nous leur souhaitons d'être heureux dans leur nouveau milieu.

Les membres du Comité du Cimetière

En mai, la nature reverdit !

Respectons-la, améliorons notre environnement.

C'est le temps de faire un grand ménage à l'extérieur.

LA MUNICIPALITÉ

Maire : Henri Bourque

Les conseillers :

Siège #1 : Serge Marquis

Siège #2 : Claude Bourque

Siège #3 : Francine Lehouiller

Siège #4 : Raymond St-Pierre

Siège #5 : Réjean Breton

Siège #6 : Luc Adam

Directrice générale et secrétaire

Johanne Shink

Adjointe à la direction générale

Monique Coulombe

Inspecteur municipal

Richard Vallières

Courriel: inspecteurgallichan@outlook.com

Site Internet: www.gallichan.ao.ca

Courriel: gallichan@mrcao.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

MARDI : 13h15 à 16h00

MERCREDI, JEUDI, et VENDREDI :

9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00



Le CACI... ..met à votre disposition :

**un Service Internet haute vitesse et un ordinateur récent
localisé dans la salle du Conseil municipal**

Mardi, 13h15 à 16h00

mercredi, 9h00 à 12h00, 13h15 à 16h00, et 19h00 à 20h00

jeudi, 9h00 à 12h00, et 13h15 à 16h00

vendredi, 9h00 à 12h00, et 13h15 à 16h00

Le maire vous informe...

Acquisition de l'église

Nous avons reçu du notaire, le projet d'achat de l'église, ainsi que le projet de vente d'une parcelle de terrain à la «LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE D'AMOS». La vente de cette parcelle de terrain est nécessaire afin d'éviter le déménagement de la remise située en partie, sur un terrain appartenant à la «Corporation municipale de Gallichan».

Le comité pour la transformation de l'église en Centre communautaire a retenu un plan d'aménagement répondant aux besoins de tous. Lorsque la municipalité deviendra officiellement propriétaire de l'église et du terrain, soit après la signature et l'enregistrement de l'acte d'achat, un appel d'offres sera lancé auprès des firmes d'architectes de la région, pour obtenir une soumission. Le but est de valider le choix du comité ainsi que l'ampleur des travaux à exécuter

La municipalité a choisi de relocaliser le bureau municipal dans l'ancien presbytère. Un appel d'offre sera lancé dans les prochaines semaines afin d'évaluer les coûts d'aménagement des bureaux.

Le comité responsable de la collection Bérubé a recommandé de maintenir la collection «*Joseph Bérubé*» au deuxième étage de l'ancien presbytère, tout en améliorant la communication entre les espaces d'exposition. Un monte-personne sera installé dans l'escalier menant à l'étage pour permettre l'accès à la collection aux personnes handicapées .

Le pont

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue, Ministère des Transports, nous informe que;

« Les travaux se poursuivent rondement au

chantier du nouveau pont de Gallichan enjambant la rivière Duparquet. On a sans doute remarqué que les travaux de construction des deux piliers en rivière sont terminés et que les poutres reliant ces piliers ont été installées.

Les travaux qui restent à faire avant l'ouverture du pont sont les suivants :

- ⇒ finalisation des deux culées en bordure de rives;
- ⇒ installation des poutres reliant les culées aux piles en rivière;
- ⇒ coffrage des armatures entre les poutres;
- ⇒ bétonnage de la dalle;
- ⇒ terrassement des jetées en bordure du pont;
- ⇒ installation des garde-corps, lampadaires, etc.;
- ⇒ pose d'une membrane d'étanchéité sur la dalle;
- ⇒ asphaltage.

Lorsque toutes ces étapes seront réalisées, le nouveau pont pourra être ouvert à la circulation.

Ouverture prévue du pont de Gallichan à la fin du mois de juillet 2015

Transports Québec remercie les citoyens de Roquemaure, Gallichan et Rapide Danseur pour la patience qu'ils ont démontrée depuis le début des travaux.»

Monsieur Luc Adam, conseiller en communication, Module - Communications

Suggestion de nom pour le nouveau pont

Nous avons reçu 14 suggestions pour désigner le nouveau pont. Les membres du Conseil ont procédé à l'analyse des suggestions lors de la dernière réunion caucus en utilisant un système de pointage à l'aveugle, c'est-à-dire sans con-

naître les auteurs de la suggestion. Le nom du pont ayant obtenu le plus de points est « **Pont Chevalier d'Iberville** ».

Les autres suggestion étant: «*Pont du moulin à scie, Pont L'Oasis du Migrateur, Pont des Souvenirs, Pont le trait d'Union, Pont Saint-Laurent (2), Pont Conrad Larouche, Pont des Deux Rives, Pont de la réunion, Pont Ère Nouvelle, Pont Pierre de Troyes, Pont Sainte-Espérance, Pont qu'en dira-t-on*»

Le nom « **Pont Chevalier d'Iberville** » sera proposé à la Commission de toponymie pour approbation. Ce processus pourrait prendre quelques mois.

Aqueduc

Certains citoyens ou citoyennes ont exprimé des inquiétudes relativement aux répercussions que la modernisation du réseau d'aqueduc pourrait avoir sur leur compte de taxes.

Premièrement, la municipalité n'a pas le choix, elle doit se conformer aux règles de captage des eaux souterraines adoptées en 2014, dont une partie est entrée en vigueur en mars et une autre en avril 2015.

Deuxièmement, ce projet sera financé via l'utilisation de la TAXE D'ASSISES qui doit prioritairement être utilisée à cette fin. Les frais d'entretien annuels seront assumés par les usagers du réseau d'aqueduc. Ceux-ci devraient être similaires aux coûts d'entretien du réseau actuel.

Projet de construction de l'usine de pompage et traitement de l'eau

Nous avons reçu de la firme WSP, trois scénarios. Après analyse, le Conseil a retenu le scénario qui répondait le mieux aux besoins des usagers. Cependant, des clarifications ont été demandées concernant, une étude horaire du débit d'eau

consommé par les usagers du réseau pour obtenir le «***Permis de captage des eaux souterraines***» tel que défini dans le «***Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r. 2)***». Nous attendons la réponse de la firme WSP.

Plan de développement local

La municipalité doit se doter d'un «Plan de développement local». Ce plan est essentiel pour se qualifier pour l'obtention de subventions en provenance du «Pacte rural». La municipalité via la Corporation de développement a bénéficié à plusieurs reprises de subventions en provenance du «Pacte rural». Exemples; lors de la transformation de l'ancien presbytère en restaurant, l'aménagement de la marina Gallichan, la construction de « l'abri de la patinoire », l'installation de jeux près de l'église, lors des Fêtes du 75^e, etc. .

Un «Plan de développement local», c'est essentiellement un exercice qui nous permet de faire connaître la vision que nous avons de l'avenir de notre communauté.

Partage des responsabilités

Lors de la séance de travail du 21 avril dernier, les conseillers ont modifié la répartition des tâches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Henri Bourque, maire
Gestion des ressources humaines
et financières

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Plan d'urbanisme

(Schéma d'aménagement)

Règlements de zonage

Règlements de lotissement

Règlements de construction

Règlements administratifs

Dérogations mineures

Employés :

*Johanne Shink; Dir. Gén./Sec.-très.
Richard Vallières, inspecteur municipal.*

Élu :

Claude Bourque; conseiller

Partie civile :

Claude Gagnon; citoyen

Lots Intra-municipaux :

Serge Marquis, conseiller

PROTECTION DES BIENS ET

DES PERSONNES :

Serge Marquis; conseiller

Service incendie

Protection civile.

HYGIÈNE DU MILIEU :

Claude Bourque; conseiller

Aqueduc et traitement des eaux usées;

Gestion des matières résiduelles.

ENVIRONNEMENT :

Richard Vallières; inspecteur municipal

Érosion des berges.

Comité d'embellissement :

Élue :

Francine Lehouiller; conseillère

Fleurons du Québec

Partie civile :

Brigitte Rivard; citoyenne

LOISIRS ET CULTURE

COMMISSION DES LOISIRS :

Raymond St-Pierre; conseiller

Terrain de balle

Patinoire

Terrain de jeux

COMITÉ JEUNESSE :

Raymond St-Pierre; conseiller

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Luc Adam; conseiller

PATRIMOINE :

Claude Gagnon; citoyen

Pauline Pellerin; citoyenne

BIBLIOTHÈQUE :

Employée :

Johanne Shink; Dir. Gén./Sec.-très.

Élue :

Francine Lehouiller; conseillère

Partie civile :

Pauline Carbonneau; citoyenne

CLUB NAUTIQUE

Réjean Breton, conseiller

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX :

Johanne Shink; Dir. Gén./Sec.-très.

Location de salles

Autres équipements

COMITÉ SOCIAL :

Johanne Shink; Dir. Gén./Sec.trés.

Souligner les occasions spéciales;

Décès et anniversaires

Articles promotionnels

PROJET, M.A.D.A.

« **Municipalité Amie Des Aînés** »

Claude Bourque; conseiller

TRANSPORT ROUTIER :

Serge Marquis; conseiller

Réjean Breton, conseiller

Voirie municipale

Entretien d'été

Entretien d'hiver

Amélioration du réseau routier

Éclairage public

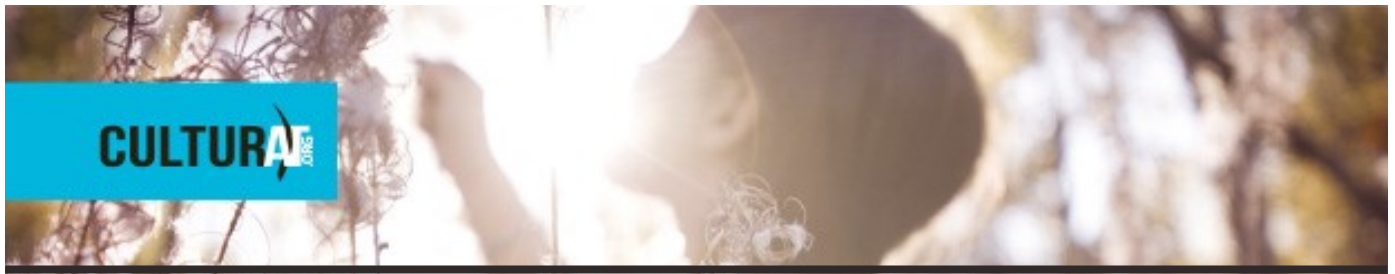


Le Conseil en bref ...

Lors de la séance régulière du 5 mai 2015, le Conseil municipal a...

- ⇒ autorisé le versement de 50% de la subvention à la bibliothèque
- ⇒ adopté le rapport budgétaire trimestriel
- ⇒ adopté le rapport annuel (2014) du service incendie
- ⇒ autorisé le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest à accéder aux rapports incendie DSI-2003 du Ministère de la Sécurité publique
- ⇒ approuvé la vente d'une parcelle de terrain à l'Évêché d'Amos
- ⇒ autorisé le maire et la directrice générale et secrétaire à signer les documents
- ⇒ adopté une procédure d'intervention disciplinaire pour les employés de la municipalité
- ⇒ adopté la nouvelle répartition des tâches
- ⇒ autorisé les procédures d'entrevue pour l'embauche d'un employé municipal
- ⇒ accepté de commanditer les frais de poste et de photocopie pour le 100^e anniversaire du Cercle de Fermières de Gallichan
- ⇒ autorisé d'initier un appel d'offres pour connaître les coûts de transformation du Café des Rumeurs en bureau municipal
- ⇒ autorisé la municipalité à entreprendre les procédures auprès de la Commission de la toponymie, pour attribuer un nom au nouveau pont
- ⇒ autorisé le renouvellement du bail régularisant l'occupation du domaine hydrique de l'État à même le lit de la rivière Duparquet (quai public du chemin Gendron)
- ⇒ autorisé la demande d'un citoyen pour le remplissage d'un fossé de ligne commun entre sa propriété et celle de la municipalité. La municipalité refuse d'assumer 50% des coûts.
- ⇒ nommé Monsieur Réjean Breton comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du Club nautique
- ⇒ autorisé le prêt de personnel pour l'installation de pavoisement au cœur du village lors de la Fête nationale des Québécois et Québécoises
- ⇒ refusé l'offre du Ministère des Transports du Québec pour le balayage de la chaussée et des accotements en zone urbaine, la subvention étant inférieure aux coûts que doit déboursier la municipalité

Prochaine séance du Conseil : le 2 juin 2015 à 19h00



Véronique Doucet reçoit le Prix du CALQ Créatrice de l'année en Abitibi-Témiscamingue

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est heureux de décerner le **Prix du CALQ – Créatrice de l'année en Abitibi-Témiscamingue** à l'artiste **Véronique Doucet**. Réservé cette année aux artistes en arts visuels et métiers d'art, le prix, assorti d'un montant de 5 000 \$, a été remis par **Louis-Yves Nolin**, directeur des Ressources humaines, de l'administration et du mécénat au CALQ, lors de la 15^e remise des Prix d'excellence du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, au Théâtre de poche de La Sarre.

« Au nom du CALQ, je suis heureux de remettre ce prix à Véronique Doucet, une artiste déterminée et inspirante. Le comité de sélection a souligné l'engagement de cette artiste militante environnementaliste qui met son art au service de ses causes pour faire avancer la société. Que ce soit dans ses performances, installations ou peintures, son discours est appuyé par une recherche esthétique sensible et forte », a mentionné Louis-Yves Nolin du CALQ.

Biographie de Véronique Doucet

[\[http://www.veroniquedoucet.com\]](http://www.veroniquedoucet.com)



Véronique Doucet, lauréate du Prix du CALQ – Créatrice de l'année en Abitibi-Témiscamingue 2015.
Photo : Alain Royer

Artiste multidisciplinaire en Abitibi-Témiscamingue depuis dix ans, Véronique Doucet se fait d'abord connaître avec son projet *Aldermac plantation minière*, initiateur d'une grande victoire environnementale puisqu'il a mené à la restauration d'un site minier abandonné en Abitibi. Militante performative, elle participe notamment à plusieurs éditions de la Biennale d'art performatif de Rouyn-Noranda. Ses œuvres d'arts visuels sont diffusées dans différents centres d'exposition et centres d'artistes du Québec et de l'Ontario et

figurent au sein de diverses collections, dont celle de Loto-Québec. La nature et l'humain sont au cœur de son art qui se veut organique, sauvage et cru. Bien impliquée dans sa communauté, elle est notamment cofondatrice du Groupe Écocitoyen (GÉCO), regroupement axé sur l'action citoyenne.

CERCLE DE FERMIERES DE GALLICHAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE;

MARDI, le 9 JUIN 2015 à 19 h00, au sous-sol de l'église de Gallichan

Élections

Récompenses de l'année

Concours du mois: drink estival, amuse-gueules; crudités ou bouchées

Les dames non- fermières intéressées à venir assister à l'une de nos réunions, **sont toujours les bienvenues.**

Truc du mois: Pour de beaux pieds: faire tremper les pieds ½ heure dans l'eau chaude et assécher complètement. Écraser 5 aspirines avec quelques gouttes d'eau pour en faire une pâte molle. Appliquer généreusement sur la corne et recouvrir d'un pansement adhésif.

Référence: TRUCS ET ASTUCES EXPRESS

Ce livre est disponible auprès des personnes suivantes:

Lise Morin Larouche = 819-787-6173

Françoise Gingras = 819-787-6001



Lauraine Fluet

Comité communications



CERCLE DE FERMIÈRES DE GALLICHAN

100 ans ! Ça se fête en grand !

Qui a dit que des femmes ne pouvaient pas travailler ensemble? Eh bien, nous, les membres du Cercle de Fermières de Gallichan ainsi que des femmes de la paroisse, avons



fait mentir le vieil adage. Après avoir mis la main ... à l'aiguille, c'est avec une grande fierté que le dimanche 26 avril dernier, au sous-sol de notre église, en l'honneur du 100e anniversaire de création des Cercles de Fermières du Québec, nous avons dévoilé nos deux projets « Tricot Graffiti », en présence de nombreuses personnalités VIP.

Ces personnalités VIP, ce sont chacune des personnes qui avez pris le temps de vous joindre à nous et qui avez fait de cette célébration, une réussite. Réussite attribuable à la collaboration des gens de notre village; hommes, femmes, enfants et tous organismes et comités confondus. Ce qui nous rend d'autant plus fières de cette belle activité.

En terminant, souvenons-nous et soyons fières de nos grands-mères, mères, sœurs, parentes et amies qui, réunies en assemblée le 25 novembre 1941, ont pris la décision de pourvoir notre paroisse d'un Cercle de Fermières. Ces femmes nous ont tracé la voie, voie que nous suivons depuis maintenant 74 ans. Merci et honneur à vous toutes.

Nos « **Tricot Graffiti** » seront très bientôt exposés à l'extérieur, sur le perron de l'église. Nous vous invitons à venir les admirer.

Lise Morin Larouche, présidente

Le Cercle de Fermières de Gallichan

À la demande de nombreux citoyens, vous trouverez ci-dessous le règlement municipal sur les animaux.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

RÈGLEMENT #206 RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

- ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU QUE le Conseil désire de plus imposer aux propriétaires de chiens l'obligation de se procurer une licence et désire fixer un tarif pour l'obtention de cette licence dans le but d'assurer des revenus suffisants afin de financer les coûts de la présente réglementation;
- ATTENDU QUE le Conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations et faits constituent une nuisance et désire les prohiber;
- ATTENDU QUE le présent règlement annule et remplace le règlement #157;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 août 2010;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Goulet Gosselin, appuyé par monsieur Henri Bourque et résolu unanimement par les Conseillers (ères);

QUE, le Conseil ordonne et statue le règlement qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :

- « Gardien » Est réputé gardien, le propriétaire de l'animal, la personne qui en a la garde ou l'accompagne.
- « Animal » Chiens ou autre animal de compagnie quand désigné spécifiquement.
- « Contrôleur » Outre les policiers du service de police, la ou les personnes physiques ou morales, sociétés ou organismes que le Conseil de la municipalité a, par résolution,

chargé d'appliquer la totalité ou partie du présent règlement.

« Chien guide » Un chien entraîné pour guider un handicapé visuel.

« Parc » Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non où le public a accès à des fins de repos, de détente et pour toutes autres fins similaires.

« Terrain de jeux » Un espace public de terrain principalement aménagé pour la pratique de sport et pour le loisir.

ARTICLE 3 La municipalité peut conclure des ententes avec toutes personnes ou tout organisme pour l'autoriser à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer en tout ou en partie un règlement de la municipalité concernant des animaux.

ARTICLE 4 Le gardien d'un chien, dans les limites de la municipalité, doit obtenir une licence pour ce chien. Cet article s'applique depuis le 1 mai 1999.

ARTICLE 5 La licence est payable une fois et est valide jusqu'à la fin de la vie du chien ou la période de temps qu'il est sur notre territoire et tant que le chien a le même propriétaire. Cette licence est incessible et non remboursable.

ARTICLE 6 La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de vingt dollars (20.00\$) pour chaque chien.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est déterminée par le Conseil par résolution lors de l'élaboration de son budget annuel, et ce, pour chaque chien. Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

Dans les limites de la zone urbaine et des zones de villégiature, il n'est pas permis de posséder ou garder plus de deux (2) chiens ou maximum 3 animaux (chats, chiens, etc...).

Dans les autres zones, posséder plus de deux (2) chiens peut être autorisé, à condition d'obtenir un permis de chenil et de répondre aux exigences de la loi.

ARTICLE 7 Toute demande de licence doit indiquer les noms et prénoms, date de naissance, adresse et numéro de téléphone ou cellulaire de la personne qui fait la demande, ainsi que la race et le sexe du chien, de même que toutes informations utiles pour établir l'identité du chien, incluant les traits particuliers, le cas échéant.

- ARTICLE 8 Lorsque la demande est faite par un mineur, le père, la mère, le tuteur ou un répondant du mineur doit consentir à la demande au moyen d'un écrit produit avec celle-ci.
- ARTICLE 9 Le demande de licence doit être présentée sur la formule fournie par la municipalité ou le contrôleur, au bureau municipal.
- ARTICLE 10 Contre paiement du prix, le contrôleur remet au gardien une licence indiquant l'année d'émission de la licence et le numéro d'enregistrement de ce chien.
- ARTICLE 11 Le gardien doit s'assurer que le chien porte cette licence en tout temps.
- ARTICLE 12 Le contrôleur tient un registre où sont inscrits les noms, prénoms, date de naissance, adresse et numéro d'immatriculation du chien pour lequel une licence a été émise, de même que tous les renseignements relatifs à ce chien.
- ARTICLE 13 Advenant la perte ou la destruction de la licence, le propriétaire ou le gardien d'un chien à qui elle a été délivrée peut en obtenir une autre pour la somme de dix dollars (10.\$).
- ARTICLE 14 Un chien qui ne porte pas la licence prévue au présent règlement peut être capturé par le contrôleur et gardé dans un enclos situé au 204, chemin de la Rivière Ouest.
- ARTICLE 15 Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie ou qui hurle d'une manière à troubler la paix.

Est considéré comme une nuisance le fait, pour un animal (chien, chat, etc.) de :

Aboier, miauler ou hurler de façon à troubler la paix;
Déplacer ou fouiller dans les ordures ménagères;
Causer des dommages à une pelouse, à une terrasse, à un jardin, à des fleurs ou à un jardin de fleurs, à un arbuste ou aux autres plantes.

Constitue une nuisance :

Le fait pour un animal (chien, chat, etc.) de se trouver sur une place publique où un enseigne indique que la présence d'un animal est interdite. Cette disposition ne s'applique pas au chien guide;

Le fait pour un gardien, de négliger de nettoyer de façon régulière les excréments sur sa propriété et de ne pas maintenir les lieux dans un état de salubrité adéquate;

Le fait pour un gardien, de se trouver dans les places publiques avec un animal sans être capable de le maîtriser en tout temps;

Le fait pour un gardien, de laisser son animal seul sans la présence de gardien;

Le fait pour un gardien, de laisser son animal sans soins appropriés pour une période de plus de 24 heures;

Le refus d'un gardien de laisser l'autorité compétente inspecter tout lieu et immeuble afin de vérifier l'observation du présent règlement;

Le fait, pour un gardien d'un animal visé à l'article 7.13 et d'un chien de garde de ne pas munir le chien d'une muselière lorsqu'il se trouve à l'extérieur du terrain sur lequel est situé le bâtiment occupé par son gardien;

Le fait, pour un gardien, de se trouver dans une aire de jeu avec son animal. Cette disposition ne s'applique pas à un chien guide.

ARTICLE 16 Constitue une nuisance tout animal (chien, chat, etc.) qui trouble la paix ou qui erre sur un terrain public ou privé autre que celui de son gardien.

ARTICLE 17 Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un chien :

Qui a déjà mordu un animal ou un être humain;

De race Bull-terrier, Staffordshire Bull-terrier, American Bull-terrier ou American Staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races mentionnées (communément appelée « Pit-Bull »).

ARTICLE 18 Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

ARTICLE 19 Le gardien ou le propriétaire ne peut laisser un animal (chien ou autres) errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

ARTICLE 20 Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.

ARTICLE 21 Le Conseil autorise le contrôleur chargé de l'application du présent règlement à visiter et à examiner, entre 7h00 et 19h00, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments ou édifices, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

ARTICLE 22 Le Conseil autorise tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant, à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement et ainsi procéder à son application.

ARTICLE 23 Quiconque, contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 50.00 \$ pour une première infraction et de 120.00\$ en cas de récidive.

Si l'infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte et la pénalité prescrite pour cette infraction peut être imposée pour chaque

jour où l'infraction se poursuit.

- ARTICLE 24 Malgré les recours pénaux, la Municipalité peut exercer, lorsque le Conseil le juge pertinent, tous les recours nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.
- ARTICLE 25 Lors du prononcé de la sentence, le tribunal compétent peut, outre condamner le contrevenant au paiement d'une amende, ordonner que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour faire cesser la dite nuisance et qu'à défaut d'exécution dans le délai prescrit que de telles dispositions soient prises par la Municipalité au frais du contrevenant.
- ARTICLE 26 Le présent règlement abroge et annule toutes dispositions similaires contenues dans un autre règlement ou tout règlement portant sur le même objet.
- ARTICLE 27 Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi, le jour de sa publication.

Émilien Larochelle

Johanne Shink

Maire

Dir. Gén. / Sec.-très.

Avis de motion donné le 3 août 2010

Adopté le 7 septembre 2010

Entrée en vigueur le 7 septembre 2010

Publié le 7 septembre 2010

**Tout manquement à ce règlement municipal
doit être signalé à la Sûreté du Québec,
Au 819-333-2377.
Celle-ci émettra les constats d'infraction.**

Message du Club Les Chevaliers d'Iberville

L'assemblée générale du Club aura lieu

le vendredi, 29 mai à 19h30.
au chalet du Club.

Les réalisations de la dernière année vous seront présentées
ainsi que les projets futurs.

Les membres et les non-membres sont les bienvenus



Semaine québécoise des personnes handicapées 2015

Du 1^{er} au 7 juin se déroule la **Semaine québécoise des personnes handicapées**. Sous le thème « **Ensemble, bâtissons une société plus inclusive!** », chacune et chacun d'entre nous est invité à poser des gestes simples pour **accroître la participation sociale** des personnes handicapées.

Message du porte-parole et de la marraine d'honneur de la Semaine

En préambule à la Semaine, Martin Deschamps et Geneviève Morin-Dupont vous invitent à surveiller les différentes activités à venir et à agir pour bâtir une société plus inclusive!



Concours Martin Deschamps pour emporter!



Jusqu'au 31 mai 2015 à 23 h 59, aimez notre [page Facebook](#) et inscrivez-vous à notre concours, ce qui pourrait vous valoir... un spectacle-conférence privé de 60 minutes présenté par nul autre que Martin Deschamps, porte-parole de la Semaine! Il est à noter que vous pouvez également vous inscrire en envoyant un courriel contenant votre nom et prénom à l'adresse communications@ophq.gouv.qc.ca

Certaines conditions s'appliquent, alors n'oubliez pas de lire les [règlements du concours](#) avant de vous inscrire!

Bonne chance!

FABRIQUE DE GALLICHAN

État des revenus et dépenses

Du 01 janvier au 31 décembre 2014

REVENUS

Quêtes	3 885.61
Capitation	2 100.00
Dons	121.76
Organisations	4 641.85
Culte et pastorale	1 724.45
Secrétariat et certificats	265.00
Intérêts et ristourne	<u>224.82</u>
Total des revenus	12 963.49 \$

DÉPENSES

Organisations	1 426.56
Salaire – prêtre	4 028.36
Déplacements	610.00
Culte et pastorale	942.17
Services diocésains	1 250.10
Ent. et rép. courantes	-138.93
Chauffage	3 051.17
Assurances moins ristourne	- 1 216.00
Fournitures de bureau	121.91
Frais bancaires	<u>221.40</u>
Total des dépenses	10 296.74 \$

SURPLUS : 2 666.75 \$

BILAN

Au 31 décembre 2014

ACTIF

Capital social	10.00
Argent en main	510.36
Caisse populaire	2 708.05
Épargne à terme #2	5 447.54
Épargne à terme #6	2 000.00
Équipements	198 099.99
TPS à recevoir	366.32
TVQ à recevoir	724.30
Comptes à recevoir	7 256.09
Frais payés d'avance	3 205.00

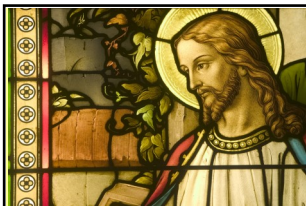
PASSIF

Quêtes commandées à remb.	112.95
Créditeurs divers	4 713.50
Comptes à payer	<u>330.13</u>
Total du passif	5 156.58 \$

AVOIR

Avoir au 1 janvier 2014	212 504.32
Plus : Surplus	<u>2 666.75</u>
Avoir au 31 décembre 2014	215 171.07 \$

TOTAL DE L'ACTIF 220 327.65 \$ TOTAL DU PASSIF ET AVOIR 220 327.65 \$



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-LAURENT DE GALLICHAN

➤ Horaire des offices:

- Messe samedi 16 mai 2015 à 19h00
1-Pour le repos de l'âme de M. Yvon Gingras par ses petits-enfants.
2-Pour le repos des parents défunts de la famille de Mme Andréa et M. Ernest Royer par Mme Paulette Royer.
- Célébration samedi 23 mai 2015 à 19h00
- Célébration samedi 30 mai 2015 à 19h00
- Messe samedi 06 juin 2015 à 19h00
*1- Pour le repos de l'âme de M. Réal Morin **
2. Pour le repos de l'âme de Mme Cécile Ouellet et de M. Émile Bélanger par leurs enfants.
- Célébration samedi 13 juin 2015 à 19h00
* *Collecte aux services*

➤ Ménage de l'église:

C'est une invitation à tous ceux et celles qui voudraient consacrer une partie de leur avant-midi du mardi 02 juin prochain dès 9h00

Nous comptons sur votre participation et nous vous attendons nombreux et nombreuses!

➤ Capitation(Dîme) Rappel important

La Capitation permet de rendre disponible des services religieux dans notre communauté; baptême, mariage, funérailles, catéchèse, messe, célébration, etc.

Elle est même déductible d'impôts comme Don de charité.

Ce petit rappel est pour vous faire penser d'offrir votre participation financière.

Envoyez vos dons à :

Fabrique de St-Laurent de Gallichan

188, Chemin Gallichan, Gallichan, J0Z 2B0



➤ Offre de services lors d'un décès

Nous offrons au choix, dans votre église, une messe avec célébrant ou une célébration sans communion.

De cette façon le défunt ou la défunte aura des messes célébrées pour le repos de son âme.

Nous sommes disponibles pour vous offrir nos services de lecteurs, de servants à l'autel ou autres.

Grâce à une entente, ce n'est pas plus dispendieux que dans un salon funéraire et vous encouragez un service de proximité dans votre communauté.

Pour nous rejoindre vous contactez:

Mme Lucie Verret

Téléphone: 819-787-2723

Adresse: 401, Avenue Royer, Gallichan

Baptisés, pratiquants ou non, nous sommes tous des enfants de Dieu.

Le Comité de liturgie

**Merci de supporter le maintien
des activités religieuses de votre Paroisse.**



CHRONIQUE VERTE



VOLUME 6, NUMÉRO 5 MAI 2015

DÉMARRER SON COMPOSTAGE, C'EST PAS COMPLIQUÉ!



Vous souhaitez commencer à composter, mais vous ne savez pas comment vous y prendre? Voici les principales étapes :

Où placer le composteur?

Idéalement près de la maison ou dans un endroit facile d'accès en toute saison. Choisir un endroit semi-ombragé et bien aéré. Si possible, éviter le plein soleil et les sites trop exposés aux vents.

Sur quelle surface? Le composteur doit être placé directement sur le sol. Il ne doit jamais être installé sur le béton, l'asphalte ou le gravier car les décomposeurs (vers de terre et autres) ne pourraient accéder au compost.



Comment démarrer le compostage?

Il faut tout d'abord ameubler le sol afin de faciliter la venue des organismes décomposeurs.

Ensuite, faire un nid au fond du bac. Il suffit de déposer des petites branches ou brindilles sur une épaisseur de 5 cm. Déposer ensuite une couche de feuilles mortes ou de terre sur le nid.

Votre composteur est prêt à recevoir vos matières. Vous pouvez maintenant y déposer vos restes de fruits et de légumes.

N'oubliez pas qu'il est souhaitable que vos résidus de cuisine soient recouverts avec des matériaux bruns (feuilles, paille, terre). Ceci aidera à garder un équilibre dans votre compost et empêchera la prolifération des mouches à fruits.

Source : Le compostage facilité, Nova Envirocom

Équilibré, votre compost?

Pour réussir un compost de qualité, il doit y avoir un équilibre entre les quantités de « verts », riches en azote et les « bruns », riches en carbone. On calcule en général une partie de « verts » pour deux parties de « bruns ».

Les « verts », riches en azote :

- Restes de fruits;
- Restes de légumes;
- Coquilles d'œufs;
- Tontes de gazon fraîches
- Mauvaises herbes fraîches
- ...

Les « bruns », riches en carbone :

- Feuilles d'arbres séchées;
- Paille, foin;
- Brindilles;
- Marc de café (et filtres);
- Sachets de thé;
- Pâtes alimentaires;
- ...

Composter vous intéresse? Consultez *Le compostage facilité*, de Nova Envirocom. Ce guide complet est disponible dans la section «Matières résiduelles» du site Internet de la MRC au www.mrc.ao.ca.

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?
Écrivez-nous:
bottinvert@mrc.ao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest
6, 8^e avenue Est, La Sarre J9Z 1N6

☎ 819-339-5671
☎ 819 339-5400
✉ mrc.ao@mrc.ao.qc.ca

8 millions d'étincelles



À GALLICHAN,

LE MERCREDI, **24 JUIN,** À 13H30,
JOUR DE *LA FÊTE NATIONALE 2015,*

À LA SALLE DU CLUB LES CHEVALIERS D'IBERVILLE,

AU 205, RUE COULOMBE.

JEUNES ET MOINS JEUNES !

VENEZ FAIRE APPEL AU VASTE SYSTÈME DE CONNAISSANCES DE VOTRE CERVEAU

DANS LES QUIZZ « GÉNIE DES SAGES »

LAISSEZ L'ÉTÉ VOUS SÉDUIRE !

POUR LE SOUPER,

APPORTEZ VOTRE LUNCH !

APPORTEZ VOTRE VIN !

NOUS PORTERONS UN TOAST

À LA SANTÉ D'UN QUÉBEC BÂTI SOLIDE ET D'UN ÉTÉ ENSOLEILLÉ.

Une invitation du comité GÉNIE DES SAGES de Gallichan



Le comité GÉNIE DES SAGES et la Commission des loisirs



cacboronq@hotmail.com — tél. : (819) 787-6516 207, chemin de la Rivière Ouest C.P. 38 Gallichan QC J0Z 2B0



FOSSES SEPTIQUES

Municipalité de Gallichan

La Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest offre un rabais de 20 \$ sur le service de traitement ou de vidange de fosses septiques résidentielles dans la Municipalité de Gallichan.

Pour profiter du rabais, la date limite pour prendre rendez-vous est le 25 mai pour les vidanges du 8 et 9 juin, le 1 juin pour les vidanges du 15 juin, et le 8 juillet pour les vidanges du 22 juillet et 23 juillet.

Lundi 8 juin

Mardi le 9 juin

Chemin Gendron
Chemin du 4^e et 5^e rang (côté est de la rivière)
Rang de la Baie

Lundi le 15 juin

Chemin de Gallichan (côté est de la rivière)
Village de Gallichan (côté est de la rivière)

Mercredi le 22 juillet

Chemin de la Plage Doucet
Chemin de la Petite-Plage-doucet
Chemin de la Rivière-Ouest
1^{er} rang de Gallichan (côté ouest de la rivière)
Chemin de Gallichan (côté ouest de la rivière)
Village de Gallichan (côté ouest de la rivière)

Jeudi le 23 juillet

Chemin Lirette
Chemin de la Rivière-Est
Chemin des Bouleaux
Chemin du 10^e et 1^{er} rang (côté est de la rivière)
Traverse Gallichan – Rapide-Danseur

**Coût après rabais de 20 \$:
(taxes incluses)**

Traitement 150 \$

Vidange 180 \$

Pour prendre rendez-vous : 819-339-5671, poste 221 ou compléter notre formulaire en ligne à mrcao.qc.ca

Mesures à prendre pour la vidange de votre fosse septique :

- Que votre numéro civique soit visible;
- Que l'entrée d'auto soit dégagée;
- Qu'un piquet indique la localisation de la fosse;
- Que le couvercle de la fosse soit déterrée et qu'il se soulève facilement;
- Qu'aucun animal ne soit à proximité.

Cette offre est prévue à tous les 2 ans; la prochaine reviendra en 2017.

Le rabais ne peut être jumelé avec une autre offre promotionnelle de la MRC d'Abitibi-Ouest.

La MRC d'Abitibi-Ouest peut modifier les dates fixées en raison de circonstances incontrôlables.

MESSAGE À TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

La cueillette des encombrants se fera du **18 mai au 22 mai 2015**.

Pour les personnes qui ont des encombrants (poêle, frigidaire, laveuse, sècheuse, divan, lit, etc, ...) à faire ramasser, nous vous demandons de nous en faire part en communiquant avec la Municipalité au (819) 787-6092 et quelqu'un passera les prendre directement chez vous.

Pour ceux qui peuvent disposer eux-mêmes de leurs encombrants, un conteneur sera à votre disposition au **garage municipal à compter du 15 mai 2015**.

Nous vous rappelons que ces conteneurs serviront **uniquement à récupérer les encombrants et non les ordures domestiques**.

VIEUX PNEUS

Pour les vieux pneus, **seuls les vieux pneus sans jantes donc (sans « rimes »)** seront acceptés.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

Pour tous ceux qui ont des matériaux de **construction, de rénovation et de démolition**, ils devront **obligatoirement** se rendre directement au Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi-Ouest (CVMR) situé au :

15, boulevard Industriel
La Sarre (Québec) J9Z 2X2

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 8h00 à 16h00
Samedi : 8h00 à 16h00 (période estivale)

PLASTIQUES D'ENSILAGE

Pour les agriculteurs, cette année, vous devrez aller porter **vous-mêmes** vos plastiques d'ensilage au Centre de transbordement (CVMR) à l'adresse mentionnée ci-dessus **selon l'information qui vous sera transmise par l'UPA**.

OPÉRATION GRAND MÉNAGE

Nous demandons à toute la population de bien vouloir profiter de cette occasion pour faire un **bon nettoyage de leur propriété** (terrain, bâtiments, etc...) et de se **débarrasser de tout matériel encombrant et inutile** dans le but de faire de notre localité un lieu accueillant où nous sommes **fiers d'y vivre**...

À GO on change le monde !!!

Tu as une idée pour faire bouger les jeunes de ton village ou de ton quartier ?
Tu as le goût de créer une activité pour stimuler le cerveau des petits ou des ados ?
Tu as toujours rêvé de lancer un jardin communautaire ou une fête de la santé ?

C'est le temps de passer à l'action !



MonIdéeDeGenie@gmail.com



LA SARRE • MACAMIC • STE-GERMAINE-BOULÉ

**Le CPE Bout d'Chou de Ste-Germaine Boulé a présentement
quelques places de disponible dans son installation.**

Pour plus d'information: 819-787-2223 ou 333-9058.



LES ANNIVERSAIRES



ERRATUM

Avril

Lise Morin Larouche; le 10



Mai:

fleur du mois ; muguet
pierre du mois; émeraude

Rock Carbonneau; le 21

Jean-Marie Dion; le 22

Claudia Gagnon; le 31

JUIN :

fleur du mois ; rose
pierre du mois; perle

Marie-Berthe Bélanger; le 6

Michel Chavigny; le 10

Marcel Paul; le 11

*Félicitation à Yvette Boissonneault et Normand Bourque qui célébrerons
leur 42^e anniversaire de mariage le 2 juin*



Message du Comité du journal

Une copie PDF du journal

« **LE GALLICHAN** »

est disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse:

www.gallichan.ao.ca sous l'onglet « **Journal** ».

À tous ceux qui le désirent, nous pourrions aussi transmettre une copie couleur en format PDF, si vous nous communiquez votre adresse courriel à l'adresse suivante:

legallichan@gmail.com

Merci de nous faire parvenir vos textes avant;

le jeudi, 11 juin 2015



COMMUNIQUÉ

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Objet : Arnaque téléphonique : prévention auprès des aînés

Rouyn-Noranda, le 23 avril 2015 – Les policiers de la Sûreté du Québec tiennent à rappeler certains conseils de sécurité afin d'éviter des fraudes auprès des personnes âgées de plusieurs régions de la province.

Récemment, des individus se seraient fait passer pour les petits-enfants de certains aînés afin de leur soutirer des sommes d'argent et utiliseraient toujours un stratagème similaire.

Les suspects téléphoneraient à des aînés en se faisant passer pour leurs petits-enfants. Ils prétendraient avoir des problèmes, notamment en étant dans une situation d'urgence, et demanderaient qu'ils leur fassent parvenir immédiatement de l'argent. Ils insisteraient pour que leurs parents ne soient pas mis au courant et mentionneraient les rembourser dès que possible.

Les arnaqueurs pourraient également avoir un complice qui entrerait en communication avec la personne âgée en prétendant être un policier ou un avocat. La victime transférerait, par le biais d'un service de transfert d'argent en ligne, de l'argent de son compte à son présumé proche. Parfois, les suspects ou leur complice iraient même récupérer l'argent demandé au domicile de la victime.

Voici donc quelques conseils de prévention afin d'éviter de tomber dans de tels pièges :

N'offrez jamais d'information privilégiée à votre interlocuteur.

Demandez-lui des détails et validez ces informations avec les parents ou d'autres membres de la famille.

Assurez-vous de l'identité de votre interlocuteur en lui posant quelques questions personnelles auxquelles seuls vos vrais petits-enfants sauront répondre.

Ne faites jamais un virement d'argent télégraphique, peu importe les circonstances.

Ne fournissez jamais votre numéro de carte de crédit par téléphone ou sur Internet à moins d'être sûr du destinataire.

Pour des conseils de prévention supplémentaires sur la fraude par Internet, par téléphone ou par la poste auprès des aînés, consultez [cette section du site Internet](#) de la Sûreté du Québec.

Si vous avez été victime d'une arnaque de ce genre, il est important d'appeler son service de police local. Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264.

Service des communications avec les médias

Sûreté du Québec

Abitibi-Témiscamingue-et-nord du Québec

819-763-4806

www.sq.gouv.qc.ca

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

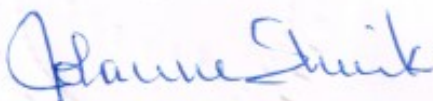
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Johanne Shink, dir. Gén. / Sec.-très. de la susdite municipalité;

QUE, le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 19 mai 2015 à 19h00 à la salle du conseil de Gallichan, déposera et adoptera son rapport financier pour l'année qui s'est terminé le 31 décembre 2014.

Copie certifiée conforme
Donné à Gallichan
Ce 08 mai 2015



Johanne Shink
Dir. Gén. / Sec.-très.

Spectacle danse PRELV

L'École de danse PRELV inc., sous la direction de la chorégraphe et fondatrice, Lynn Vaillancourt, célèbre 45 ans d'existence. Pour l'occasion, elle chorégraphie l'Histoire des femmes. L'oeuvre sera présentée au Théâtre du Cuivre les 15 et 16 mai prochains.

C'est en 1970, à la demande de parents que Lynn Vaillancourt fonde sa première troupe : Les Pieds-Légers, constituée de 22 jeunes filles de 12 à 15 ans. Dans les années qui suivront Madame Vaillancourt accueillera des enfants de 3 à 20 ans, filles et garçons, et donnera des cours de ballet, de jazz, de danse créative, de chant et de danse moderne.

Aujourd'hui, en 2015, avec plus de 2000 élèves rencontrés, et plus de 1000 chorégraphies créées, elle travaille encore avec passion à la formation artistique des jeunes de Rouyn-Noranda, comme le montre le documentaire de Béatriz Mediavilla, Danse avec elles, présenté en première mondiale, lors du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue en octobre dernier.

Femme engagée et dévouée, Lynn Vaillancourt s'est attablée cette année à la lourde tâche de raconter l'Histoire occidentale des femmes. « C'est en lisant que j'ai découvert des femmes médecins, musiciennes, journalistes, politiciennes, battantes et bâtisseuses, et je n'avais aucune idée de leur existence. Je découvrais la moitié de l'Histoire de l'Humanité » raconte Lynn Vaillancourt. Comme le disait Bertha Von Suttner 1843-1914 : « Faire progresser l'ennoblissement de l'humanité est une tâche que seule, une coopération des deux sexes, hommes et femmes, au même rythme et égaux en droits, peut mener à bien. »

Le spectacle a pour titre : «Vermeil», à la fois pour souligner le 45^e anniversaire et l'apport des femmes à l'humanité. C'est à travers une vingtaine de numéros allant du ballet au rap en passant par le contemporain et le karaté que la «Femme» vous sera dévoilée. Pour l'occasion, Madame Vaillancourt a revisité la toute première chorégraphie en danse moderne qu'elle a créée il y a 40 ans. Ce numéro tout spécial, qui sera interprété par des danseuses invitées, s'attarde aux mythes et aux tabous qui entourent le sujet depuis toujours.

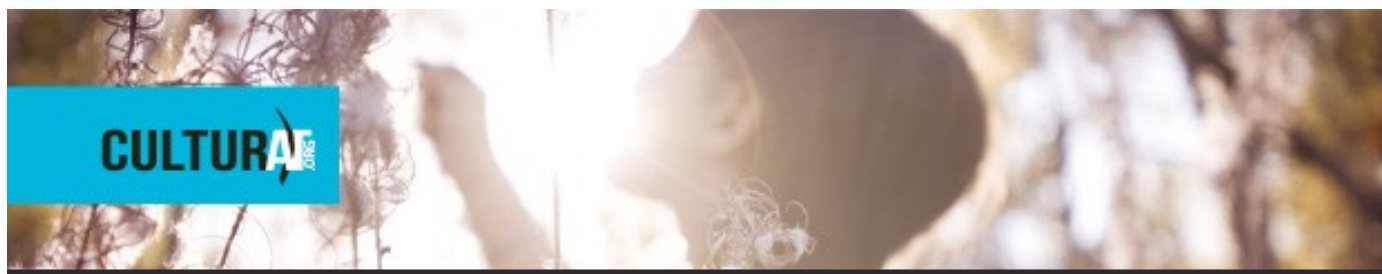
Reconnue par ses pairs et différentes instances culturelles (récipiendaire du prix de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Madame Christine St-Pierre, du prix de la culture de la ville de Rouyn-Noranda pour la persévérance, entre autres) Lynn Vaillancourt, a su à travers toutes ces années, développer une démarche artistique où les rapports sociaux entre humains sont observés, décortiqués, étudiés, pour leur donner vie à travers le mouvement.

Chorégraphe, metteur en scène, conceptrice des décors et des costumes, Madame Vaillancourt et ses nombreuses danseuses invitent tous ceux pour qui l'égalité et l'équité des sexes est une valeur, à venir apprécier cette création.

Une magnifique soirée vous attend le vendredi 15 et le samedi 16 mai prochain, au Théâtre du Cuivre, à 19 h. Les billets sont en vente pour seulement 25,00 \$ et sont disponibles auprès des danseuses et au Théâtre du Cuivre.

Pour informations supplémentaires et entrevues :
<http://danseprelv.wix.com/danseprelv>

Lynn Vaillancourt (819) 797-2552
Béatriz Mediavilla (819) 764-5929



Lancement du concours Participe au décor!

Tourisme Abitibi-Témiscamingue est heureuse de lancer le concours Participe au décor afin d'encourager les citoyennes et citoyens de la région à réaliser des actions dans le cadre de la démarche CULTURAT.

Pour participer, il suffit de réaliser un ou des projets visant à embellir l'extérieur de son lieu de résidence : plantation de fleurs, d'arbres, d'arbustes, ménage de la cour ou du balcon, installation d'éclairage, installation d'œuvres, etc. Les participants courent la chance de gagner un crédit d'achat de 2 500 \$ dans la pépinière participante correspondant à son territoire de MRC. Cinq crédits d'achat de 500 \$ sont aussi à gagner soit un crédit dans chacune des MRC, échangeables dans les cinq pépinières participantes : Les Serres de Gallichan, Pépinière Aiken, Monsieur Debeaunavet, Fleurs et Jardins 2000 et L'espace d'un été.

« Depuis plusieurs mois, les municipalités, les conseils de bande, les entreprises, les médias et les écoles embarquent dans le mouvement. Les projets qui ont été réalisés sont extraordinaires. C'est maintenant autour des citoyennes et des citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue de participer à cette démarche qui vise à embellir notre milieu de vie, à renforcer notre sentiment de fierté, d'appartenance et devenir plus attrayant auprès des visiteurs » d'expliquer le président de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, Émilien Larochelle.

Pour participer, il suffit de prendre une ou des photos représentant le projet d'embellissement qui vient d'être réalisé, de rédiger une courte description et de compléter le bulletin de participation disponible à l'adresse culturat.org/concours. Toute personne qui réside en Abitibi-Témiscamingue et qui a atteint l'âge de la majorité peut participer. Le concours prend fin le 17 juillet. Le tirage se fera le 24 juillet. Tourisme Abitibi-Témiscamingue dévoilera les noms des gagnants la semaine suivante.

Les projets inscrits seront affichés sur le site Web de CULTURAT. Vous pouvez suivre l'évolution de la démarche CULTURAT en tout temps via sa page Facebook et son compte Pinterest.

Ce concours est rendu possible grâce à la participation financière du CLD d'Abitibi-Ouest, de la MRC d'Abitibi, de la MRC de Témiscamingue, de la MRC de la Vallée-de-l'Or, de la Ville de Rouyn-Noranda ainsi que bien évidemment des pépinières participantes.

CULTURAT est une démarche initiée par Tourisme Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que le ministère de la Culture et des Communications. Elle est inspirée des recommandations du Centre mondial d'Excellence des Destinations (CED) et de la Table sur le tourisme culturel.

Anne-Marie Belzile
Tourisme Abitibi-Témiscamingue
anne-marie@atrat.org
819 762-8181

Prévenir, c'est agir!

Propriétaire de camp ou de chalet,
mettez les chances de votre côté :

• www.mrn.gouv.qc.ca

Vous y trouverez des conseils pour
diminuer les risques liés aux incendies
de forêt.



*Attention! Le bois de chauffage
doit se trouver à bonne distance
de votre camp.*



Prévenir, c'est agir!

Vous fumez?

- Immobilisez-vous sur une surface dégagée.
- Éteignez bien votre cigarette avant de reprendre vos activités.



Prévenir, c'est agir!

Pour un séjour en forêt qui ne laisse pas de
trace, faites d'abord un saut au
www.sopfeu.qc.ca afin de connaître le
danger d'incendie et les mesures
préventives en vigueur dans votre région.



Prévenir, c'est agir!

Feu de camp sécuritaire...
Ne brûlez pas d'étapes!

1. Préparez



2. Surveillez



3. Éteignez



Prévenir, c'est agir!

Une fumée suspecte en vue?
Ne perdez pas une minute!



Au besoin, vous pouvez également signaler un incendie à un intermédiaire qui l'acheminera à la SOPFEU, par exemple :

- Service d'incendie municipal
- 911
- Sûreté du Québec
- Établissement de plein air (zec, pourvoirie...)





INFLAMMABLE
Attention à la forêt !

Au printemps, avant de faire un feu de nettoyage, informez-vous auprès de votre municipalité de la réglementation en vigueur.

www.inflammable.ca





Votre caisse vous informe **Carte Visa Juste pour Étudiants**

En tant que détenteur de la carte **JUSTE POUR ETUDIANTS**, recevez une remise annuelle de 25 \$ sous forme de crédit au compte. Cette remise est versée dans les 60 jours suivant la date d'anniversaire du compte pour tous les membres âgés de 18 à 25 ans. Consulter les [conditions d'admissibilité : www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)

AVANTAGES MEMBRES : REMISE ANNUELLE DE 25 \$

- Taux d'intérêt : 19,9 %.
- Taux d'intérêt réduit : en option 12,9 % (30 \$/an).
- Frais annuels : aucuns.
- Service de personnalisation du visuel de carte à mon image.
 - Affichez vos couleurs en utilisant la photo de votre choix
- Assurance voyage de 3 jours sans frais.
 - Pour les 3 premiers jours de vos voyages
- Assurance Appareils mobiles.
 - Protégez votre téléphone cellulaire, intelligent ou votre tablette

Un excellent outil pour bâtir son crédit !

Assurance Santé et Invalidité

Desjardins offre de l'assurance santé et invalidité qui vous protège des conséquences financières d'une maladie ou d'un accident. Découvrez la catégorie de produits qui correspond le mieux à vos besoins.

Assurance invalidité (salaire): Faites face à vos obligations financières si vous ne pouvez pas travailler à la suite d'un accident ou d'un problème de santé.

Assurance maladies graves : Consacrez-vous à votre rétablissement et évitez le stress financier lié à une maladie comme un cancer ou un accident vasculaire cérébral (AVC).

Assurance soins de longue durée: Évitez de devenir un fardeau pour vos proches si vous perdez votre autonomie à cause d'une maladie comme un cancer, un accident vasculaire cérébral (AVC) ou la maladie d'Alzheimer.

Assurance soins de santé : Faites-vous rembourser les frais de santé non couverts par les régimes gouvernementaux (frais dentaires, soins de la vue, médecines douces, etc).

Pour plus de renseignements, visitez www.desjardins.com ou prenez rendez-vous avec notre conseiller **Desjardins Sécurité financière**

Une bonne protection en assurance santé et invalidité, c'est rassurant !

La Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest désire vous informer que

Nos bureaux seront fermés

lundi 18 mai 2015,

pour la Journée nationale des patriotes

L'horaire régulier reprendra mardi 19 mai 2015.

Prendre note que nos guichets automatiques et le service Accès D sont disponibles 24/24 heures, 7/7 jours.